DELIBERATION N° 15 - GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - ATTRIBUTION Rapporteur : M. LAMY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu la délibération n°10 du 28 septembre 2020 portant constitution d'un groupement de commandes avec les villes de Houdemont, Fléville-devant-Nancy, Ludres et Richardménil relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux (chauffage),

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux des villes de Houdemont, Fléville-devant-Nancy, Ludres et Richardménil a été lancée le 27 octobre 2020, conformément aux articles L. 2124-2, R.2124-2° et R.2161-2 à R.2126-5 du Code de la Commande Publique. La réception des offres était fixée au 26 novembre 2020 à 12h.

L'avis de consultation a été envoyé aux différents organismes de publication le 27 octobre 2020, à savoir :

- le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics publié le 30 octobre 2020,
- la plate-forme des marchés publics de la Métropole du Grand Nancy, mis en ligne le 27 octobre 2020.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 7 décembre 2020 à 16h afin d'attribuer ce marché à la société DALKIA France (offre de base) pour un montant total de 250 337,01 € HT par an soit 300 404,41 € TTC par an sur la durée totale du marché (5 ans), réparti comme suit :

Villes	P1	P2	Р3	P3R	Total annuel
HOUDEMONT	24 997,92	9 262,50	4 592,80	0	38 853,22
FLEVILLE	23 251,61	9 111,65	3 487,54	12 432,74	48 283,54
LUDRES	59 693,58	27 598,18	11 402,82	40 207,55	138 902,13
RICHARDMENIL	11 091,52	3 497,95	2 037,10	7 671,55	24 298,12
Montant annuel HT	119 034,63	49 470,28	21 520,26	60 311,84	250 337,01

Intervention de Monsieur le Maire :

D'autres communes voulaient se joindre à nous, notamment Jarville-la-Malgrange mais le marché était déjà lancé. Aujourd'hui, on se rend compte que ce type d'appel d'offres, nous permet de faire des économies sur les fluides mais également l'entretien et les travaux des chaudières. Une belle opération dont Mme LOMBARD a eu tous les détails lors de la Commission d'Appel d'Offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'offres attribuant le marché relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux des villes de Houdemont, Fléville-devant-Nancy, Ludres et Richardménil à la société DALKIA (offre de base) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à notifier et signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution ;
- d'autoriser Monsieur le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant nécessaire à la bonne exécution du marché conformément au Code de la Commande Publique.

Les crédits sont prévus au budget 2020 et le seront aux suivants.